



RAPPORT 2005 DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Bernard Jeanjean, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, a confié au Comité d'Audit la réalisation des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Le Comité a rendu compte au Président de façon à préparer ce rapport.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1 – Organisation du Conseil d'administration et gouvernance

Le système de gestion, de contrôle et d'administration du Groupe Jeanjean repose sur les principaux organes de décisions et de management suivants :

Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Jeanjean SA est composé de dix membres, dont deux administrateurs indépendants.

Est considéré comme administrateur indépendant tout administrateur:

- qui n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années
- qui n'est pas salarié de la société ou de ses filiales
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

Composition du Conseil :

Bernard JEANJEAN , Président

Antoine LECCIA, Directeur Général

Jean-Michel ALLINGRI, Directeur Général Délégué

Hugues JEANJEAN (représentant de la Société d'Investissement d'Occitanie)
Brigitte JEANJEAN
Philippe JEANJEAN
Frédéric JEANJEAN
Raymond PLANTADE
Henri VALLAT
Bernard MALIGE

Il a pour objectif la validation de la stratégie, des points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et ses perspectives de développement.

En 2005, le Conseil d'administration de Jeanjean SA s'est réuni six fois, principalement pour l'arrêté des comptes annuels 2004 et semestriels 2005 et pour valider les conventions entre les sociétés du Groupe.

Les autres points traités ont concerné :

- la reconduction de l'intégration fiscale des sociétés Ogier, Amouroux et Transports Lodéziens, et l'intégration fiscale de Gassier,
- l'autorisation de lancer le programme de rachat d'actions approuvé par l'AGM du 29 juin 2005,

Le Conseil d'Administration du 28 mai 2004 a défini les limitations de pouvoir du Directeur Général de la façon suivante :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des Comités d'étude et de recommandation. Les Comités, créés ou à venir, tel que le Comité Stratégique et le Comité d'Audit, devront avoir été consultés sur les points suivants :

- validation des budgets annuels y compris le budget des investissements,
- recrutement et rémunération des cadres dirigeants,
- financements structurants (autres que les financements du besoin en fond de roulement ou les financements des investissements),
- opérations de croissance externe.

En cas d'avis défavorable des Comités sur les points sur lesquels ils auront été consultés, ceux-ci devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil.

Les Comités :

Ils sont chargés d'éclairer les décisions du Conseil et sont aujourd'hui constitués :

D'un comité stratégique

Il réunit les administrateurs du Groupe au moins une fois par trimestre et à pour vocation la validation de la stratégie et les orientations clés proposées par le Président et le Directeur Général. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil d'Administration le plan stratégique à trois. Le plan pour les exercices 2006 à 2008 est baptisé « Ouverture 2008 ».

Le Comité Stratégique est également consulté et se prononce sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels

- Acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- Politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction
- Validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- Orientation stratégique par filiales et régions
- Analyse et le suivi des résultats trimestriels et la validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

Le comité d'audit

Le Comité d'Audit, créé début 2004, est présidé par Bernard Malige. Il a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels de Jeanjean SA ainsi que les comptes consolidés.
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2005, pour l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels.

Le comité d'évaluation des cadres de direction

Egalement créée en 2004, ce comité a pour objectifs l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Le comité de direction

Réuni avec une fréquence mensuelle, il a d'abord pour vocation l'exercice concret par chaque direction :

- de sa responsabilité stratégique : contribution à la réflexion et à l'analyse dans le cadre de la définition et à la mise en œuvre de la stratégie générale et participation à des projets transversaux
- de sa responsabilité opérationnelle : analyse claire et concise du fonctionnement de son service au sein de l'entreprise, démarche d'amélioration et de développement, avancée des projets et des chantiers en cours,...

Il repose sur l'analyse mensuelle des données liées aux budgets et objectifs annuels validés par le comité stratégique (CA, marges, résultats, volumes, qualité, marques, trésorerie) et ceci société par société ainsi que pour chaque réseau de distribution.

Enfin le comité de direction est alimenté et relayé par le comité marketing, le comité d'exploitation, la revue de direction qualité, les bilans hebdomadaires qualité/coût et les chantiers et projets mis en place et managés par les direction de service ou des chefs de projets attitrés.

2 – Système de management global

JEANJEAN-SA a été une des toutes premières sociétés de la filière viti-vinicole certifiée ISO 9002 et ce dès 1994.

Depuis, le Groupe JEANJEAN n'a cessé de développer son **SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE**, étendant celui-ci à toutes les activités de la maison mère dans la version ISO 9001:2000 (en 2003), mais aussi à ses filiales. C'est ainsi qu'OGIER-CAVES DES PAPES et COMOVAL ont été certifiées en 2002 et que toutes les autres filiales ont entrepris cette démarche.

Cette volonté définie dans la politique du Groupe s'inscrit dans une logique de **MAITRISE DES RISQUES**. C'est ainsi que le **SYSTEME DE MANAGEMENT** est devenu **GLOBAL** (SMG) en intégrant la **QUALITE** bien sûr, mais aussi la **SECURITE**, l'**ENVIRONNEMENT** et la **FINANCE**.

Le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN répond tout à fait à l'esprit de la nouvelle loi sur la sécurité financière qui demande une analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

De nombreuses dispositions sont d'ores et déjà en place permettant d'apporter une réelle garantie de maîtrise pour les activités clés du Groupe.

Citons à titre d'exemples les dispositions concernant :

1. les processus stratégiques et budgétaires.
 2. la gestion comptable et financière.
 3. la gestion du risque client.
 4. la gestion des litiges paiements.
 5. la gestion des investissements et désinvestissements.
 6. la sécurité des données informatiques.
 7. la gestion des stocks à tous les niveaux d'élaboration.
 8. la gestion sociale.
 9. la gestion des achats.
- etc...

Soulignons également que le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN intègre pour chaque collaborateur du Groupe une définition de fonction complète, véritable annexe au contrat de travail, assurant des relations basées sur la confiance et la transparence.

Avec l'arrivée de la Lois de Sécurité Financière, le Groupe se voit conforté dans sa démarche de maîtrise des risques.

Les principales actions engagées pour mieux répondre aux exigences de la LSF ont été :

- la création d'un Comité d'Audit présidé par un Administrateur indépendant.

- une analyse de risques macroscopique qui a permis de dégager les priorités de la démarche.
- une planification des priorités.

Parmi les actions planifiées, on retiendra les dispositions concernant :

- les opérations de croissance externe : évaluation, négociation, intégration avec homogénéisation des principales procédures, suivi rapproché.
- la gestion des filiales en phase avec la croissance externe du Groupe.
- les conditions de facturation intra-groupe.
- les risques clients.
- les risques fournisseurs et co-contractants.
- La sensibilisation au contrôle interne de l'ensemble des équipes.

3 - Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière:

3.1 – Organisation des services financiers

L'organisation des services comptables au sein du Groupe est inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Elle repose :

- sur des pôles ou services comptables présents dans chaque grande région (Languedoc, Rhône, Sud-Ouest, Roussillon) et chargés de la tenue de la comptabilité et de la réalisation des arrêtés comptables mensuels
- sur une Direction Financière Groupe chargé du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière
- l'adossement à un cabinet comptable pour la révision des comptes et pour la réalisation des consolidés.
- Un système d'information centralisé basé sur un progiciel financier (comptabilité et paye), interfacé pour les processus métiers clés au système de gestion.

L'accent à été mis sur le développement et la rationalisation des procédures au sein du Groupe et sur le redéploiement du système d'information au sein d'un schéma directeur informatique.

3.2 Processus et procédures comptables et financières :

Les processus ainsi que les procédures sont regroupées dans le manuel de management qualité et décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité Stratégique, en relation avec les Directions Générales, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, ceci à un horizon de trois ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par le Comité Stratégique et approuvé par le Conseil.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par la Direction Générale, l'ensemble des prévisions est regroupé dans un document de synthèse remis aux directions.

Le budget est réalisé entre octobre et décembre. Un ou deux révisés sont réalisés en cours d'exercice.

Le processus d'arrêté mensuel

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable et de gestion mensualisés pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptable trimestriels sont définis dans un processus qui permet de préciser l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (expert comptable et commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux, régulièrement étalonné sur les arrêtés trimestriels et ainsi fiabilisé.

Une synthèse graphique des principaux indicateurs est communiquée chaque mois à l'ensemble des Directions et commentée dans le cadre des Comités de Direction.

Les procédures relatives à la comptabilité-finance permettent de gérer les principaux risques identifiés, à savoir :

- le risque client : la procédure traduit clairement le choix fait par le Groupe de sécuriser totalement le compte client. Le principe de base repose sur

une assurance client généralisée et par des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer toute saisie de commande dès lors que l'encours total (comptable et commandes en cours) dépasse l'encours autorisé. Dans pareil cas, un mode de paiement sécurisé sera exigé ou, exceptionnellement, une dérogation sera validée par un responsable dûment.

La procédure client définit également l'organisation du recouvrement, adaptée aux différents circuits de distribution (Grandes et moyennes surfaces, traditionnel ou export).

- les investissements : la procédure d'investissement / désinvestissement garantit la conformité des investissements engagés par rapport au budget validé. Les demandes émanent des services, sont validées par le chef de service et nécessitent l'aval de la Direction Générale et de la Direction Financière.
- Les frais généraux : la gestion des engagements pour les postes de frais permet là aussi d'assurer un contrôle budgétaire renforcé sur la majeure partie des dépenses de frais généraux. L'utilisation de ce type d'outil, au-delà du contrôle qu'il permet, sécurise également le cut off dans le process d'arrêté mensuel.

3.3 Les système d'information:

Le projet de changement de système d'information engagé en 2004 s'est déployé en 2005 avec une migration sur le nouveau système le 2 janvier 2006.

Il s'agit d'un logiciel de gestion intégré (ERP) qui couvre l'ensemble de nos flux métier.

Outre les améliorations attendues en terme de traçabilité et d'optimisation des flux, l'interfaçage avec la comptabilité est également plus large : le cut-off s'en trouve sécurisé.

L'ERP nous ouvre également de plus amples possibilités de gestion de notre production et de nos prix de revient, gage d'un contrôle de gestion plus efficace.

Le logiciel de comptabilité évolue également par adjonction de modules permettant d'associer gains de productivité des services administratifs et sécurisation des flux.

Une étape importante a été franchie au 2 janvier 2006 avec l'harmonisation des plans comptables de toutes les entités du Groupe.

Afin de répondre plus efficacement aux exigences des nouvelles normes comptables IAS/IFRS, le Groupe s'est par ailleurs doté de logiciels (ou a fait évoluer les modules existants) dans le domaine de la gestion des immobilisations, des financements et pour le calcul du passif social.

3.2 L'environnement de contrôle

Le contrôle interne s'intègre dans un cadre plus global de Système de Management Qualité qui repose sur la certification Iso 9001 v2000 des entités du Groupe.

En 2004, Jeanjean a passé avec succès l'épreuve du premier audit de contrôle.

Une **revue de direction qualité** trimestrielle définit un cadre de travail et un plan d'actions sur de nombreux domaines, souvent transversaux, toujours orientés vers l'amélioration de nos processus et la minoration de nos risques.

Les **missions de contrôle interne** dans les filiales sont également généralisées, en France comme dans nos filiales étrangères.

Elles permettent de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, d'appréhender les risques qui peuvent naître suite à l'évolution de l'environnement de la structure et d'améliorer les outils de gestion. Ces missions sont également l'occasion d'assurer une communication financière efficace au sein du Groupe.